

Le Ministre

Paris, le **16 NOV. 2015**

Réf. : 15-029131-D / BDC-CE / RLC

Monsieur le Ministre,

Vous avez appelé mon attention sur la situation des effectifs des fonctionnaires de la police nationale au sein de votre département.

Il ressort des informations dont je dispose qu'au 30 septembre 2015, les services de police implantés dans le Loiret regroupaient au total 916 policiers et adjoints de sécurité (ADS). Les mouvements de personnels connus à ce jour laissent prévoir que les effectifs s'établiront à 924 policiers et ADS à la fin du premier trimestre 2016.

S'agissant plus particulièrement de la direction départementale de la sécurité publique du Loiret, elle comptait 610 policiers et ADS au 30 septembre 2015. D'ici fin mars 2016, 13 départs de policiers seront compensés par 19 arrivées dont 4 gardiens de la paix stagiaires de la 234^{ème} promotion. De plus, au sein du corps de commandement, 6 postes ont été ouverts pour une affectation en début du mois de janvier 2016.

Comme vous le savez, le Gouvernement a mis fin à l'application de la révision générale des politiques publiques (RGPP) dans la police et la gendarmerie nationales qui avait occasionné la suppression de 13 700 postes entre 2007 et 2012.

... / ...

Monsieur Jean-Pierre SUEUR
Ancien Ministre
Sénateur du Loiret
Vice-président de la commission des lois
constitutionnelles, de la législation, du suffrage
universel, du règlement et d'administration générale
Sénat
15, rue de Vaugirard
75291 PARIS CEDEX 08



Les départs à la retraite sont dorénavant compensés poste pour poste et il a été décidé de créer, en outre, chaque année pendant cinq ans, à compter de 2013, environ 500 postes de policiers et de gendarmes supplémentaires.

Dans ce contexte, la possibilité d'affecter de nouveaux policiers dans le Loiret sera examinée attentivement à l'occasion des prochains mouvements de personnels.

Enfin, je constate qu'en 2014, dans la zone de la sécurité publique du Loiret, les cambriolages ont diminué de 8 % et les vols d'automobiles de 24 % par rapport à 2013.

En tout état de cause, soyez assuré que la situation du Loiret continuera à faire l'objet d'un suivi attentif afin de garantir une capacité opérationnelle des forces de police adaptée aux légitimes exigences de nos concitoyens en matière de sécurité.

Tels sont les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.


Bernard CAZENEUVE